



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 2 juillet 2019 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Marc Gaudreau et Daniel Racette et madame Annie Lussier.

M. Alain Poissant était absent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Félix Champagne-Picotte et la directrice générale adjointe, Véronique Lussier étaient présents. La séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Modification de la date de la séance du mois d'août 2019
8. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice
 - 8.2 Nomination des membres de l'Organisation municipale de la sécurité civile
 - 8.3 Octroi d'un contrat pour l'installation d'un aérotherme au gaz propane à la caserne d'incendie
9. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 9.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le conseiller M. Alain Dumouchel
 - 9.2 Octroi d'un contrat pour la réfection des accotements de la rue Principale et du rang de l'Église
 - 9.3 Octroi d'un contrat pour la réfection de glissières de sécurité sur le rang de l'Église
 - 9.4 Adoption d'une résolution décrivant la qualité des services offerts par la compagnie Services Ricova dans le cadre de la collecte des déchets et des matières recyclables
10. **GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS**
 - 10.1 Responsable du comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier
 - 10.2 Adoption du protocole d'entente à intervenir avec la municipalité de Saint-Michel afin d'offrir des services de bibliothèque
11. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 11.1 Responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau
 - 11.2 Adoption du *Règlement 2019-299 modifiant le Règlement de zonage 2015-259 afin de modifier la superficie maximale autorisée pour un garage détaché à l'extérieur du périmètre d'urbanisation*
 - 11.3 Abrogation de la résolution octroyant un contrat d'aménagement d'un corridor actif sur la rue Thibert et la place Normand
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **VARIA**
 - 13.1 Demande de permis de rénovation de l'immeuble situé au 129, rue Principale, situé dans la zone CH-1, assujetti au *Règlement relatif aux PIIA 2015-263*
14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**



No de résolution
ou annotation

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-07-106 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2019, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC – aucune

2 personnes présentes

6. LÉGISLATION

19-07-107 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

19-07-108 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 327 606.86 \$; **ET** que ce rapport soit classé sous le numéro **2019-07** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

19-07-109 Modification de la date de la séance du mois d'août

CONSIDÉRANT QUE les vacances de la construction sont du 22 juillet au 2 août 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général est en vacances durant ces mêmes semaines ;

CONSIDÉRANT les délais nécessaires pour préparer les séances du conseil ;

IL EST PROPOSÉ DE DÉPLACER la date de la séance ordinaire du conseil prévue le 6 août au 13 août 2019.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	



No de résolution
ou annotation

8. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-07-110 Nomination des membres de l'Organisation municipale de la sécurité civile

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

CONSIDÉRANT QU'À compter du 9 novembre 2019, les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le Règlement devront être en vigueur sur le territoire de chacune des municipalités locales québécoises ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER les personnes suivantes aux fonctions définies selon le tableau :

Fonction en situation d'urgence	Nom	Fonction habituelle
Maire	Ronald Lécuyer	Maire
Coordonnateur municipal de sécurité civile	Felix Champagne-Picotte	Directeur général
Coordonnateur municipal de sécurité civile substitut	Véronique Lussier	Directrice générale adjointe
Coordonnateur de site désigné : • volet incendie • volet sécurité publique • volet travaux publics	Jean-Luc Beaudin Gaétan Boulerice Alain Lécuyer	Directeur du service incendie Conseiller Contremaître
Administration et finance	Véronique Lussier	Directrice générale adjointe
Communication	Ronald Lécuyer	Maire
Sécurité des personnes	Marc Gaudreau	Conseiller
Sécurité incendie	Jean-Luc Beaudin	Directeur du service incendie
Services aux sinistrés	Annie Lussier	Conseiller
Services techniques	Alain Lécuyer	Contremaître
Transports	Daniel Racette	Conseiller

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	P				
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A				
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :					
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :					
				ADOPTE A L'UNANIMITE			✓
				ADOPTE A LA MAJORITE			
				REJETE			

19-07-111 Octroi d'un contrat pour l'installation d'un aérotherme au gaz propane à la caserne d'incendie

CONSIDÉRANT QUE le système de chauffage au mazout a atteint sa durée de vie et que son efficacité est parfois problématique ;

CONSIDÉRANT QUE des investissements sont requis afin de mettre le système conforme aux normes et aux exigences de la compagnie d'assurance ;

CONSIDÉRANT QUE le mazout est en constante augmentation et est très polluant ;

CONSIDÉRANT QU'UN appel de soumission a été effectué auprès de différentes compagnies ;

CONSIDÉRANT QUE quatre compagnies ont répondu et déposé une soumission pour les travaux à effectuer ;

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Budget Propane	4 546.00 \$
Mazout et Propane Beauchemin	3 672.85 \$
Bell Gaz ltée	4 990.00 \$
Plomberie Multi-Confort	3 950.00 \$

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Mazout et Propane Beauchemin* propose d'enlever la fournaise existante, pomper l'huile et enlever le réservoir pour un montant de 550.00\$ avant taxes alors que les autres compagnies n'offrent pas le service ou charge un montant de 950.00 \$ avant taxes ;



No de résolution
ou annotation

II EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour l'installation d'un aérotherme au gaz propane et le retrait de la fournaise existante à la caserne d'incendie à la compagnie *Mazout et Propane Beauchemin*, tel que stipulé dans la soumission pour un montant total de 4 222.85 \$ avant taxes **ET QUE** cette dépense soit payée via le budget de fonctionnement du Service de la sécurité incendie.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

9. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

19-07-112 Octroi de contrat suite à l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offre 20190508 pour la réfection des accotements de la rue Principale et du rang de l'Église

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 18-10-182 engageant la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 19-05-075 autorisant la Direction générale d'aller en appel d'offres sur le site du Système de service électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'appel d'offres a été inscrit sur le site du SEAO le 28 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a procédé à l'ouverture des enveloppes des soumissionnaires le 14 juin 2019 à 10h01 en présence du Contremaître – travaux publics, MM. Ronald Lécuyer, maire et Marc Gaudreau, conseiller ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Environnement Routier NRJ inc.	486 650.00 \$
Eurovia Québec Construction inc.	191 821.45 \$
Les Pavages M.C.M. inc.	72 043.00 \$
Sintra inc.	176 100.65 \$
Ali Excavation inc.	169 786.62 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission a été réalisée et qu'elle est conforme au devis d'appel d'offres ;

II EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour la réfection des accotements de la rue Principale et du rang de l'Église à *Les Pavages M.C.M. inc.* tel que stipulé dans le formulaire de soumission pour un montant total de 72 043 \$ avant taxes **ET QUE** cette dépense soit payée via le programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTÉ A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

19-07-113 Octroi d'un contrat pour la réfection de glissières de sécurité sur le rang de l'Église

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 18-10-182 engageant la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QU'UN appel de soumission a été effectué auprès de trois compagnies ;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies ont répondu et déposé une soumission pour les travaux à effectuer ;

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Entreprise Ployard 2000 inc.	10 708.42 \$
Renoflex inc.	18 095.71 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission a été réalisée et qu'elle convient aux demandes de la Municipalité ;



No de résolution
ou annotation

II EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour la réfection de glissières de sécurité sur le rang de l'Église à *Entreprise Ployard 2000 inc.* tel que stipulé dans la soumission pour un montant total de 10 708.42 \$ avant taxes cette dépense soit payée via le programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

19-07-114 Adoption d'une résolution décrivant la qualité des services offerts par la compagnie Services Ricova dans le cadre de la collecte des déchets et des matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville a octroyé un contrat de collecte des déchets et des matières recyclables à la compagnie Services Ricova pour une période d'un an, le 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit plusieurs plaintes chaque semaine concernant la qualité du service, les retards et les heures tardives des collectes ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration de la Municipalité doit constamment répondre aux plaintes des citoyens et assurer le suivi auprès de la compagnie afin d'obtenir des explications ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie n'a jamais donné suite aux demandes de suivi répété de la part de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les collectes sont effectuées des deux côtés d'une voie de circulation au même moment et que les éboueurs ne respectent pas les règles de sécurité routière ;

CONSIDÉRANT QU'UNE rencontre a eu lieu, le 24 mai, entre les représentants de la compagnie, la MRC et des différentes municipalités et que la situation ne s'est pas améliorée, voir même empirée ;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la MRC offrent une excellente collaboration dans la gestion de ce dossier ;

II EST PROPOSÉ D'ADOPTER une résolution décrivant la qualité des services offerts par la compagnie Services Ricova dans le cadre de la collecte des déchets et des matières recyclables **ET** demande à la MRC d'appliquer les pénalités édictées au contrat de service.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

10. GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

19-07-115 Adoption du protocole d'entente à intervenir avec la municipalité de Saint-Michel afin d'offrir des services de bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Saint-Michel sera fermée pour rénovations de juin 2019 à octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel souhaite continuer d'offrir un service de bibliothèque à ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes découlant de cette entente seront utilisées pour l'achat de nouveaux livres pour la collection locale de la bibliothèque de Saint-Édouard ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le protocole d'entente à intervenir avec la municipalité de Saint-Michel afin de préciser les rôles et responsabilités de chacune des parties envers l'autre **ET D'AUTORISER** le Directeur général à signer au nom de la municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE



No de résolution
ou annotation

11. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

19-07-116 Adoption du Règlement 2019-299 modifiant le Règlement de zonage 2015-259 afin de modifier la superficie maximale autorisée pour un garage détaché à l'extérieur du périmètre d'urbanisation

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique a été tenue le 4 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de Règlement 2019-299 a été adopté, par la résolution 19-06-098, à la séance ordinaire tenue le 4 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le Règlement 2019-299 modifiant le Règlement de zonage 2015-259 afin de modifier la superficie maximale autorisée pour un garage détaché à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Présence	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	O			
# 2	Gaétan Boulerice	O			
# 3	Alain Dumouchel	O			
# 4	Marc Gaudreau	P			
# 5	Daniel Racette	O			
# 6	Alain Poissant		A		
Maire :					
Maire suppléant :					
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	
				REJETÉ	

19-07-117 Abrogation de la résolution octroyant un contrat d'aménagement d'un corridor actif sur la rue Thibert et la place Normand

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 18-07-128, octroyant un contrat suite à une demande de prix pour l'aménagement d'un corridor actif sur la rue Thibert et la place Normand à l'entreprise L'Équipe Marcil inc. pour un montant total de 19 775\$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE les montants octroyés dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalités amies des aînés Volet 2.5 ont été utilisés pour d'autres projets ;

IL EST PROPOSÉ D'ABROGER la résolution 18-07-128 octroyant un contrat pour l'aménagement d'un corridor actif sur la rue Thibert et la place Normand.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Présence	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P			
# 2	Gaétan Boulerice	O			
# 3	Alain Dumouchel	O			
# 4	Marc Gaudreau	O			
# 5	Daniel Racette	O			
# 6	Alain Poissant		A		
Maire :					
Maire suppléant :					
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	
				REJETÉ	

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Michel Blondin, 128, rue de l'École :
 - mentionne que des voitures circulent à contre sens sur la rue de l'École ;
 - mentionne qu'il a noté des vitesses excessives sur la rue Principale ;

13. VARIA

19-07-118 Demande de permis de rénovation de l'immeuble situé au 129, rue Principale, situé dans la zone CH-1, assujéti au Règlement relatif aux PIIA 2015-263

CONSIDÉRANT QUE les couleurs proposées s'harmonisent entre elles et avec le bâtiment accessoire déjà présent sur la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés intègrent le bâtiment au reste du cadre bâti de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés mettent en valeur les qualités architecturales du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques architecturales d'origine seront préservées ;

IL EST RECOMMANDÉ D'APPROUVER le PIIA pour la rénovation de la résidence située au 129, rue Principale.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Présence	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P			
# 2	Gaétan Boulerice	O			
# 3	Alain Dumouchel	O			
# 4	Marc Gaudreau	O			
# 5	Daniel Racette	O			
# 6	Alain Poissant		A		
Maire :					
Maire suppléant :					
				ADOPTÉ A L'UNANIMITE	✓
				ADOPTÉ A LA MAJORITE	
				REJETÉ	



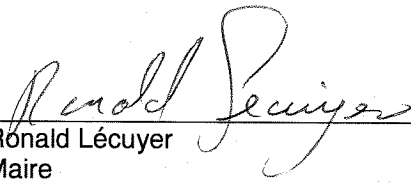
No de résolution
ou annotation

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

19-07-119 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20h31

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	A	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			


Ronald Lécuyer
Maire


Félix Champagne-Picotte, urbaniste
Directeur général et secrétaire-trésorier